



Lions Club Lyon-Guillotière-Villeurbanne - www.lions-lgv.org



Vide-Grenier & Vide-Dressing Place de l'Europe – Lyon 6^{ème} Samedi 10 juin 2017

Venez vendre

Venez fouiner

Animations



Buvette
Sandwichs

Vide-grenier & Vide-dressing – de 8h à 18h

Place de l'Europe, Lyon 6^{ème} – Proche des Halles de Lyon

Organisé par le Lions Club Lyon-Guillotière-Villeurbanne

et les Conseils de Quartiers du 6^{ème} Arrondissement

au profit des œuvres sociales du Lions Club.

Emplacement : 10 euros le mètre linéaire – 2 mètres au minimum.

Accueil exposants à partir de 6h30 le matin, sur présentation de votre pièce d'identité.

Accueil visiteurs à partir de 8h00.

Renseignements : : Martine ROUBIN au 06 81 60 42 42, brocante@lions-lgv.org et sur www.lions-lgv.org .

Coupon à retourner accompagné de votre règlement à Martine ROUBIN – 142 Avenue de Saxe – 69003 LYON

M / Mme _____ réserve un emplacement de _____ mètres linéaires pour le : vide-grenier *,
 vide-dressing*,

organisé par le Lions Club Lyon-Guillotière-Villeurbanne et les conseils de quartiers du 6^{ème} du samedi 10 juin 2017.

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Accepte après lecture du règlement de ce vide grenier au verso du présent document les conditions pour y participer.

Nous vous remercions de nous retourner un exemplaire signé du règlement intérieur.

Joindre deux chèques, l'un d'un montant de : _____ € et l'autre de 10 € pour caution qui vous sera rendu si l'emplacement occupé est laissé propre après la manifestation, à l'ordre de **LIONS CLUB LYON GUILLOTIERE VILLEURBANNE**.

Attention : tout chèque de caution non réclamé en fin de journée sera encaissé et reversé à nos œuvres sociales.

Immatriculation du véhicule exposant : _____ Date et signature : _____

* Cocher l'activité désirée



REGLEMENT INTERIEUR VIDE GRENIER DU 10 JUIN 2017

ORGANISE PAR LE LIONS CLUB LYON GUILLOTIERE-VILLEURBANNE



- **Article 1** Seul l'exposant particulier est autorisé. Il ne pourra être vendu que des objets personnels et usagés.
- **Article 2** En cas d'annulation de la manifestation par le Lions Club Lyon Guillotière-Villeurbanne, les sommes versées seront remboursées.
- **Article 3** En cas de désistement de l'exposant, ou en cas d'intempérie, l'exposant ne pourra prétendre au remboursement du prix de son emplacement.
- **Article 4** Les emplacements seront délivrés dans l'ordre de réception des inscriptions après paiement et retour de ce règlement intérieur signé à Madame Martine ROUBIN – 142 Avenue de Saxe 69003 LYON. Les réservations seront closes dès remplissage des emplacements.
- **Article 5** La sous location d'un stand est interdit.
- **Article 6** L'inscription sera prise en compte à réception du règlement correspondant au nombre de mètre linéaire souhaité (2 au minimum), accompagné du chèque de caution et d'un exemplaire de ce règlement intérieur signé. Les exposants devront aussi renseigner l'immatriculation de la voiture qui sera utilisée le jour de la manifestation.
- **Article 7** Les exposants seront accueillis de 6 h 30 à 8 h pour leur installation. Il leur sera remis deux autocollants (pour eux-mêmes et leur voiture) indiquant leur numéro de lot afin de faciliter l'organisation de la manifestation. Ils pourront démonter leur stand à partir de 18 h. Accès voiture réglementé, parking possible à proximité.
- **Article 8** Les objets et meubles exposés le seront sous la seule responsabilité des exposants. Le Lions Club Lyon Guillotière-Villeurbanne ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation des objets mis en vente.
- **Article 9** Sont interdits à la vente : les mobiliers neufs, les armes, les denrées périssables, les animaux.
- **Article 10** Sont interdits sur l'espace vide-grenier : la pose d'affiches publicitaires, l'installation de réchaud, grill et objet pouvant représenter un danger pour le public, le scellement de points d'ancrage dans le sol et sur les murs.
- **Article 11** Tout objet ou matériel non vendu devra IMPERATIVEMENT être récupéré par son propriétaire à la fin de la manifestation.
- **Article 12** L'exposant devra laisser son emplacement propre pour la restitution du chèque de caution émis dans le cadre de la propreté. Cette vérification se fera avec un membre de l'équipe d'organisation.
- **Article 13** Tout chèque de caution non retiré en fin de journée sera encaissé et reversé au profit des œuvres sociales du Lions Club Lyon-Guillotière Villeurbanne.
- **Article 14** Dès leur arrivée et passé le premier contrôle à l'entrée, les participants devront se rendre au point « ACCUEIL » munis d'une pièce d'identité. Les noms seront portés sur un registre remis à la mairie. Ils signeront une attestation sur l'honneur déclarant ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Signature :

précédée de la mention :

'Lu et approuvé''